

## ANNEXE : LES OBSERVATIONS EFFECTUEES SUITE A LA CONCERTATION PREALABLE

Commune de Paley

Observations	Avis du bureau d'études	Propositions de la Commission au Conseil Municipal
<b>(1) M et Mme VERMEY, 3 la Croix Blanche, Paley</b>		
Demandent que les parcelles Y 198 et Y 203 (10 662 m <sup>2</sup> ) restent dans la zone constructible dans le PLU.	<i>Les parcelles resteront en partie dans la zone constructible.</i>	Les parcelles resteront en partie dans la zone constructible (bande constructible de 45 m à partir de la voie publique).
<b>(2) Mme Gisèle KAUER</b>		
Demande à être rajoutée sur la liste de mails pour avoir des informations concernant le PLU (giselekauer@free.fr).	<i>Les habitants peuvent avoir des informations sur l'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation préalable : réunions publiques, documents à disposition du public en Mairie.</i>	Les habitants peuvent avoir des informations sur l'élaboration du PLU via les réunions publiques, ainsi que les documents mis à disposition en Mairie.
<b>(3) M Benoit LAINE et Mme Caroline PEDRIGER</b>		
Demandent que les parcelles D 353 et D 354 (3501 m <sup>2</sup> ) aux Dadées restent dans la zone constructible dans le PLU.  Raisons : facilité d'accès, présence des réseaux, proximité du centre...	<i>Non favorable. Ces parcelles resteront dans la zone U, mais leur constructibilité est contrainte par la bande de 60 m à partir de la voie publique et par la présence d'un EBC. Motivation : il s'agit de terrains boisés, leur urbanisation engendrerait de la consommation d'espaces naturels.</i>	Non favorable à la construction de lots arrière.
<b>(4) M Patrick CADET et Mme Marie-Lise GEFFROY 6 rue de la Mairie, Paley</b>		
Souhaitent savoir s'il y aura un projet autour de la maison du 6 rue de la Mairie à Paley. [...]	<i>A priori, il n'y aura pas de projets autour de cette maison.</i>	A priori, il n'y aura pas de projets autour de cette maison.
<b>(5) M Bernard GOIMBAULT, 12 route de Bouloy, Paley</b>		
Demande le passage en zone constructible dans le PLU des parcelles W 84-86-220-274-275-312 (Le Bois Lorrain). Raisons : délocalisation de l'entreprise SARL GOIMBAULT sur ce terrain et abandon de l'exploitation en bordure du CD69 dans la zone protégée par les ABF.	<i>Une partie de ces parcelles en continuité du tissu du village pourrait être classée en zone constructible pour répondre aux besoins de l'activité. Cependant, les espaces qui aujourd'hui sont agricoles comptent dans la consommation d'espace.</i>	Favorable pour une partie du terrain.

<b>6) M et Mme BALAGNE, 21 Rue Grande, Tesnières, Paley</b>		
Demandent le maintien en zone agricole des parcelles A 0023, ZO 126, ZO 127, afin de continuer leur activité d'élevage canin.	<i>Favorable, classé en zone A dans le PLU. L'activité d'élevage canin y est autorisée en tant qu'activité d'élevage.</i>	Favorable, classé en zone A dans le PLU. L'activité d'élevage canin y est autorisée en tant qu'activité d'élevage.
<b>7) M et Mme DEJARDINS Gilles, 9 Route de la Fontaine, Hautiboef, Paley</b>		
Demande le maintien en constructible de l'ensemble de la parcelle C 514 (2000 m <sup>2</sup> ), qui était déjà constructible dans le POS et qui accueille déjà une maison, afin de pouvoir construire un garage ou un bâtiment.	<i>A discuter. En particulier, il faudra justifier que cela ne comporte pas de consommation d'espaces naturels.</i>	Les parcelles resteront en partie dans la zone constructible (bande constructible de 45 m à partir de la voie publique).
<b>8) M CAZALET, 17 Rue du Grand Pressoir, 77000 Vaux-le-Pénil</b>		
Demande le passage en zone constructible de l'ensemble de la parcelle AD 109 (environ 4500 m <sup>2</sup> ).	<i>A discuter. Dans le POS, seule la maison est dans la zone constructible. Le passage de la totalité de la parcelle en zone U comporterait de la consommation d'espaces agricoles.</i>	Favorable à intégrer une partie du terrain en zone U.